

Rapport semi-annuel au 30 juin 2024

INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION

FONDS D'ÉPARGNE-PENSION BELGE

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A NOMBRE VARIABLE DE PARTS QUI
INVESTIT EN VALEURS MOBILIERES ET EN LIQUIDITES**

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur base du prospectus d'émission courant, accompagné des informations clés pour l'investisseur, lesquels sont disponible gratuitement.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Organisation du fonds de pension	3
2 Rapport de gestion	5
2.1 Date de lancement et prix de souscription.....	5
2.2 Cotation boursière	5
2.3 Informations aux actionnaires	5
2.4 Vue d'ensemble des marchés	5
2.5 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement	11
2.6 Benchmark.....	13
2.7 Politique suivie pendant l'exercice.....	13
2.8 Politique future.....	21
2.9 Classe de risque	21
2.10 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société	22
3 Bilan (chiffres semi-annuel)	23
4 Compte de résultats (chiffres semi-annuel).....	25
5 Résumé des règles d'évaluation	27
5.1 Résumé des règles	27
5.2 Taux de change	28
6 Composition des avoirs et chiffres-clés.....	29
6.1 Composition des avoirs au 30/06/2024	29
6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension 31	
6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire.....	32
6.4 Return	32
6.5 Frais	33
6.6 Notes aux états financiers	33

1 Organisation du fonds de pension

Siège de la société

Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers

Date de constitution de la société

13 février 1987

Statut

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements ne répondant pas aux conditions de la directive 2009/65/CE et régi, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires.

Type de gestion

Une société de gestion

Capfi Delen Asset Management S.A. Jan Van Rijswijcklaan 184 2020 Anvers

Conseil d'administration

Mr. Paul De Winter, président

Mr. Michel Buysschaert, administrateur

Mr. Patrick François, dirigeant effectif

Mr. Gregory Swolfs, dirigeant effectif

Mr. Chris Bruynseels, dirigeant effectif

Mr. Gilles Wéra, administrateur

Mr. Vincent Camerlynck, administrateur

Mr. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

Mme. Béatrice Delperdange, administrateur indépendant

Commissaire : Deloitte réviseurs d'entreprise BCBVA, représenté par Mr. Dirk Vlamincx.

Politique de rémunération :

La société de gestion de fonds Cadelam a élaboré une politique de rémunération conforme au droit belge et européen. La politique de rémunération impose aux collaborateurs qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société (les « Key Identified Staff ») des directives spécifiques. La version actualisée de ce texte, qui décrit le mode de calcul des rémunérations ainsi que l'identité des personnes chargées de les attribuer (et donc aussi la composition du comité de rémunération), est disponible sur demande, sans frais, en version papier ou via le lien <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.

Rémunérations payées par la société de gestion pour l'exercice comptable clos le 31/12/2023 :

- Le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par le gestionnaire à son personnel, le nombre de bénéficiaires et, le cas échéant, chaque montant payé directement par la sicav, y compris l'intéressement aux plus-values (carried interest) :

- Rémunération fixe + variable : € 3.454.750

Nombre de bénéficiaires : 16

Sommes payées directement par la sicav : € 0

La redevance administrative appliquée à Interbourse Hermes Fonds de Pension par la société de gestion fait partie, indirectement, des rémunérations payées par la société de gestion.

Cette redevance administrative s'élève, pour le premier semestre de 2024, à € 37.918,39 (voir aussi le point IV.D.b. du compte de résultats ci-dessous).

- Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la sicav :

Rémunération des cadres supérieurs : € 0 *

Rémunération des membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque : € 0 *

* : la gestion du portefeuille a été déléguée à Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., succursale belge, raison pour laquelle la société de gestion n'a pas d'influence sur le profil de risque de la sicav.

Modifications intervenues en 2024 et évaluations :

Aucune modification n'est intervenue dans la politique de rémunération dans le courant de 2024. L'évaluation annuelle n'a permis de constater aucune irrégularité dans l'application de la politique de rémunération.

Commissaire, réviseur agréé

Callens, Vandelanotte, Theunissen BV, Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen représenté par Ken Snoeks réviseur d'entreprise.

Banque dépositaire

KBC Bank S.A., Havenlaan 12, 1080 Bruxelles

Groupe financier promouvant la société d'investissement

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion financière du portefeuille

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers
Sous-délégation:

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion administrative et comptable

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers

Service financier

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Distributeurs

La liste des institutions peut être obtenue auprès de la société de gestion.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription

Le fonds d'épargne pension a été lancé le 13 février 1987.

Prix de souscription initiale : 24,79 euro

2.2 Cotation boursière

Les parts du fonds de placement collectif ne sont pas cotées en bourse ni négociées sur un marché réglementé.

2.3 Informations aux actionnaires

Interbourse Hermes Fonds de Pension est un fonds de placement collectif belge qui a été créé le 13 février 1987 pour une durée illimitée en vue de l'épargne pension et reconnu le 21 février 1987 par le Ministre des Finances. Interbourse Hermes Fonds de Pension est administré par la société anonyme "Capfi Delen Asset Management S.A.", Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers.

Le prospectus d'émission, le règlement de gestion, le document d'information essentiel, les rapports semestriels et annuels sont disponibles au siège social de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de remboursement ainsi que tous les rapports aux porteurs d'actions sont publiés dans deux journaux financiers belges, à savoir "De Tijd" et "L'Echo". Ces données sont également disponibles au siège social de la société.

Les honoraires du réviseur d'entreprise pour sa mission s'élèvent à 3.762,38€ (sans TVA) par compartiment.

2.4 Vue d'ensemble des marchés

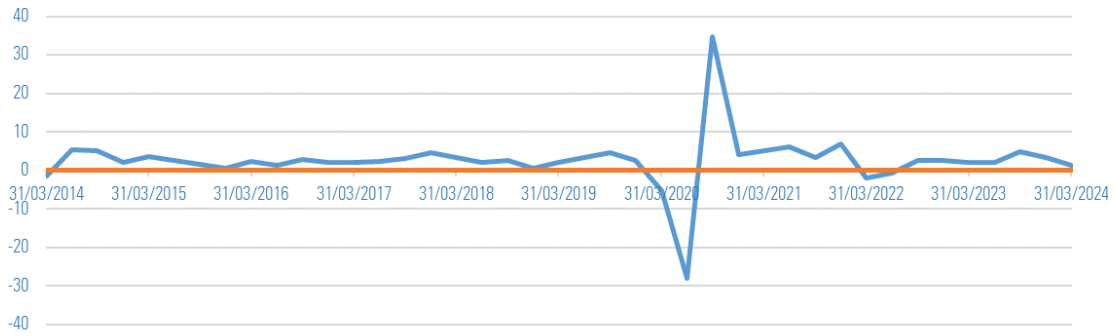
CONTEXTE ÉCONOMIQUE

États-Unis

Au premier trimestre l'économie américaine a crû de seulement 1,4 % sur base annuel, ce qui était légèrement mieux que prévu mais indiquait néanmoins la croissance la plus lente depuis la mi-2022. Selon le Bureau of Economic Analysis des États-Unis, responsable de la publication des chiffres, les consommateurs ont restreint leurs dépenses et il y a eu une réduction des stocks. C'est principalement le gouvernement qui a stimulé la croissance par le biais d'un déficit budgétaire croissant. Cela souligne les plans du gouvernement américain d'investir dans des secteurs publics tels que les semi-conducteurs et les infrastructures.

Contre toute attente, la croissance a accéléré au deuxième trimestre pour atteindre un taux annualisé de 2,8 %, malgré des chiffres du marché du travail qui semblaient indiquer une croissance plus modérée. La pénurie sur le marché du travail a considérablement diminué. Le nombre de postes vacants par rapport au nombre de demandeurs d'emploi est tombé à son plus bas niveau depuis le début de 2020, avant la pandémie. Pour l'instant, une récession semble peu probable.

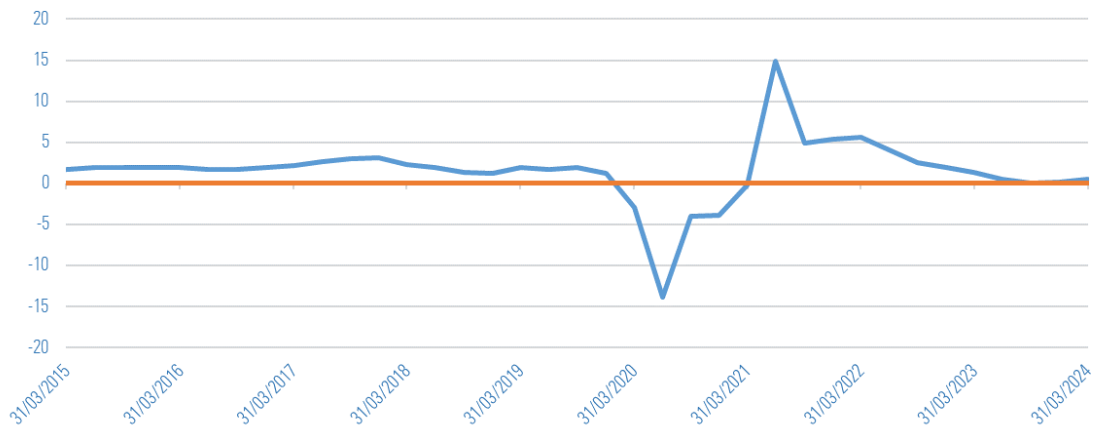
Groei BBP Verenigde Staten



Europe

La croissance dans la zone euro s'est complètement arrêtée au cours de 2023, une tendance qui s'est poursuivie au premier trimestre. Il y a eu une croissance de 0,0 % au premier trimestre, ce qui a permis à l'économie d'éviter de justesse une récession. En raison de la crise du COVID-19 et de la crise énergétique résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce sont principalement l'industrie et le secteur manufacturier qui ont eu le plus de difficultés à absorber le choc inflationniste de 2022. Les coûts énergétiques restent structurellement plus élevés que ceux des États-Unis, un pays qui est devenu le plus grand producteur de pétrole au monde grâce au pétrole et au gaz de schiste. L'Europe a dû investir massivement dans des alternatives au gaz russe. Cela a réussi, mais n'a pas conduit à une reprise durable de l'activité économique dans cette partie de l'économie. En conséquence, le taux de chômage en Allemagne, qui était encore à un niveau historiquement bas de 5% en 2022, est passé à 6% à la fin du premier semestre. Bien que l'économie de la zone euro ait évité une récession, elle reste proche de celle-ci.

Groei BBP Eurozone



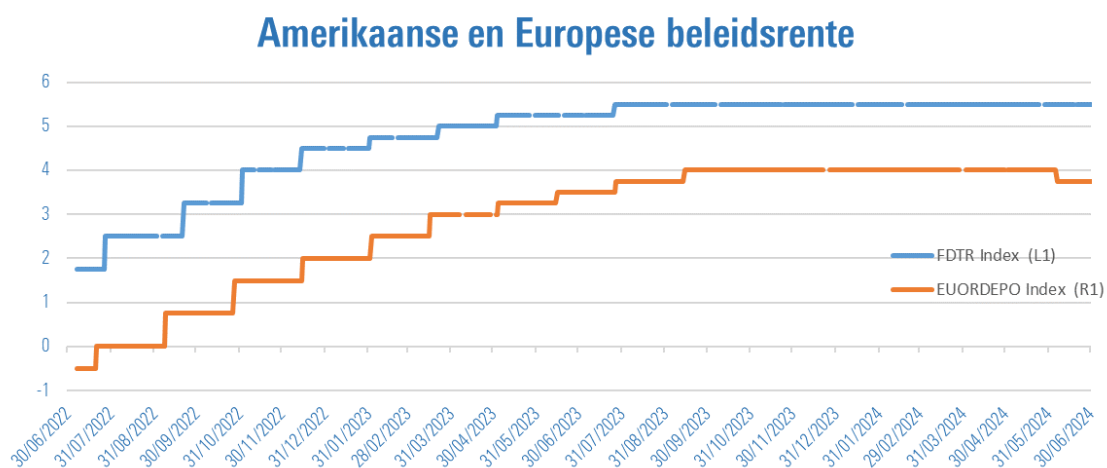
Asie

La croissance chinoise continue de ralentir. Au deuxième trimestre, elle a ralenti à 4,7% sur base annuel. Étant donné la taille de l'économie chinoise, il n'est pas surprenant que la croissance ralentisse, mais la confiance des consommateurs reste faible, ce qui pèse sur les ventes au détail. La faible confiance des consommateurs est due aux problèmes immobiliers non résolus. Le gouvernement n'a pas réussi à contrôler les conglomérats immobiliers qui sont devenus des géants aux pieds d'argile. Les prix de l'immobilier baissent depuis plus d'un an, sans perspective d'amélioration. Les crédits en cours des entreprises immobilières menacent également de saper le système financier. De plus, la guerre commerciale latente avec les États-Unis et l'Europe pèse sur les exportations. Le vieillissement de la population a également un impact. L'année dernière, la population de la Chine a diminué pour la première fois. Ce processus se poursuivra dans les années à venir en raison de la politique de l'enfant unique et des deux enfants des dernières décennies.

En termes de croissance, la Chine est dépassée depuis plusieurs années par l'Inde. Le pays affiche des taux de croissance d'environ 8%. Cette croissance élevée se maintiendra dans les années à venir car l'Inde dispose d'une population beaucoup plus jeune.

POLITIQUE MONÉTAIRE

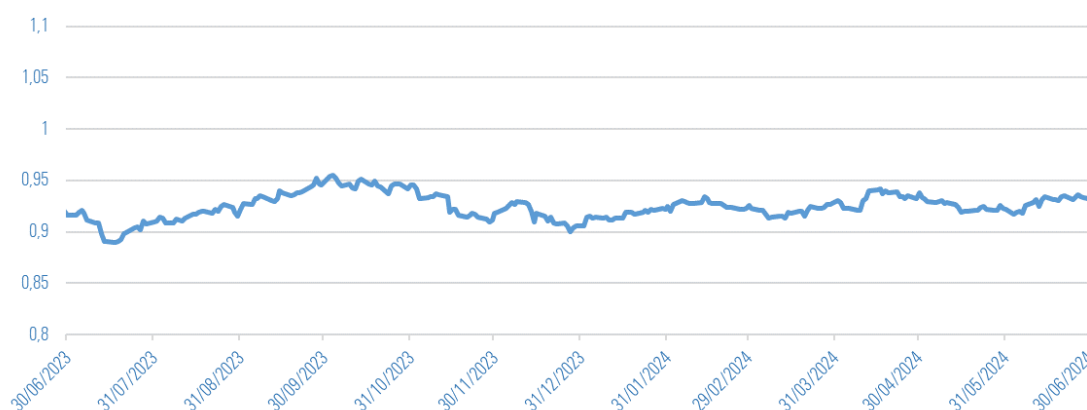
La politique monétaire a connu une stabilité remarquable au premier semestre, bien que cela n'était pas attendu au début de l'année. Au début de l'année, on s'attendait à ce que la Réserve fédérale, le système des banques centrales américaines, réduise les taux d'intérêt jusqu'à six fois. Cette attente était le résultat des déclarations de certains membres votants de la Réserve fédérale début novembre 2023, qui ont déclaré qu'il y avait de la place pour une réduction en raison de la baisse de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt à long terme. Cependant, la dernière étape de la réduction de l'inflation s'est avérée plus difficile que prévu. À chaque nouvelle réunion de la Réserve fédérale, le moment de la première réduction des taux d'intérêt a été repoussé. Bien que la croissance de l'économie américaine ait été sous pression et que des signes de refroidissement du marché du travail aient été observés, les banquiers centraux américains n'ont pas cédé à la pression et ont maintenu les taux d'intérêt inchangés. En Europe, et plus particulièrement dans la zone euro, l'inflation a diminué progressivement mais régulièrement, ce qui a accru l'espoir d'une réduction des taux d'intérêt. La pression pour réduire les taux d'intérêt de l'opinion publique a augmenté. À la fin du premier semestre, la présidente de la Banque centrale européenne a promis une réduction des taux d'intérêt. Bien que l'inflation européenne ait diminué lentement ces derniers mois, il n'y avait plus de retour en arrière pour les dirigeants, et un quart de point de pourcentage a été réduit. Immédiatement, les banquiers centraux ont annoncé qu'une nouvelle réduction n'était pas prévue pour demain.



MARCHÉS DES CHANGES

Sur les marchés des changes, les taux d'intérêt, et plus particulièrement les attentes concernant l'évolution future des taux d'intérêt, ont été le facteur déterminant. Plus l'écart de taux d'intérêt entre la politique de la BCE et celle de la FED est grand, plus l'euro sera généralement fort/faible par rapport au dollar. Étant donné que la BCE a décidé de procéder à une première réduction des taux d'intérêt, tandis que la FED est restée en mode d'attente dépendant des données, le dollar américain a pu profiter de l'écart de taux d'intérêt plus élevé. Cela dit, les grandes fluctuations des taux de change ont été absentes. Ainsi, le dollar américain était à environ 0,91 euro à la fin de 2023 et a terminé à environ 0,93 euro par dollar à la fin de juin. Sur la base des dernières données sur l'inflation et les chiffres macroéconomiques, le marché s'attend avec une probabilité d'environ 60% à ce que la Réserve fédérale procède à une première réduction des taux d'intérêt en septembre. Cela réduira à nouveau l'écart de taux d'intérêt entre les politiques américaines et européennes, ce qui devrait réduire la pression sur l'euro

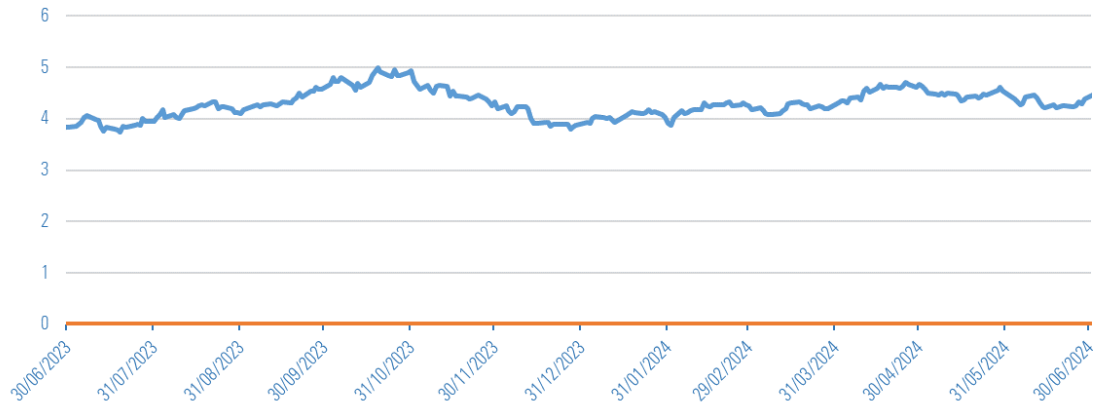
Euro in Amerikaanse dollar



MARCHÉS OBLIGATAIRES

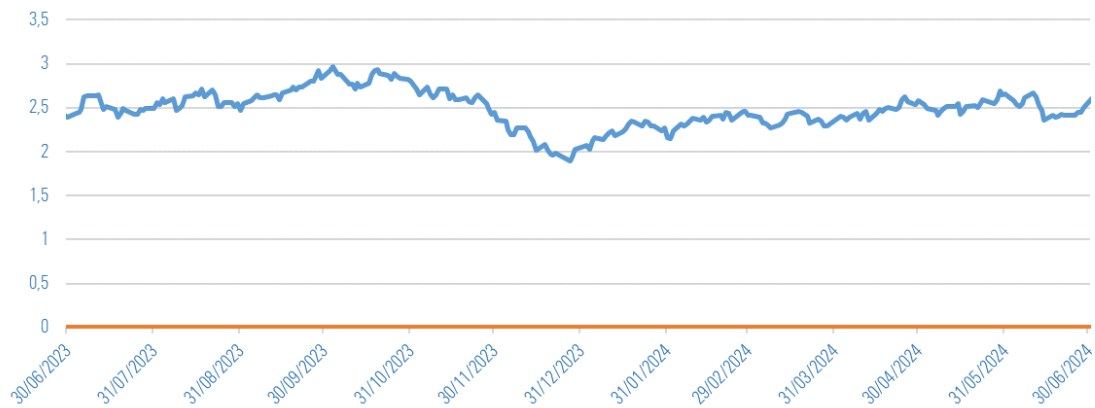
Au cours des derniers mois de 2023, des chiffres d'inflation favorables et des commentaires plus modérés des banquiers centraux ont mené à une détente rapide des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'intérêt à dix ans américain est passé d'environ 5% à 3,8% entre la mi-octobre et la fin décembre. Cette assouplissement des taux d'intérêt dicté par le marché, associée à des chiffres d'inflation moins favorables, a conduit les banques centrales à voir plus de raisons de maintenir les taux d'intérêt élevés pendant une période plus longue. Les membres de la Réserve fédérale (FED) ont donc tempéré les attentes concernant d'éventuelles réductions imminentes des taux d'intérêt, de sorte que les marchés ont ajusté leurs attentes pour 2024 de six à une ou deux réductions des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt à dix ans américain était ainsi de nouveau à 4,7% à fin avril, puis a diminué à environ 4,4% en raison de chiffres économiques plus faibles que prévu dans le secteur manufacturier et d'un taux de chômage légèrement en hausse jusqu'à 4%. Étant donné la dépendance de la Réserve fédérale (FED) à l'égard des données, les signaux économiques plus faibles augmentent la probabilité d'une première réduction des taux d'intérêt en septembre.

Rente Amerikaanse 10-jarige staatsleningen in %



Une évolution similaire des taux d'intérêt a été observée pour les taux d'intérêt à long terme européens, avec un taux d'intérêt à dix ans allemand qui est passé d'environ 1,9% à la fin décembre à 2,5% à la fin juin. Le taux d'intérêt à dix ans belge est passé d'environ 2,5% à la fin décembre à environ 3,1% à la fin juin.

Rente Duitse 10-jarige staatsleningen in %



Rente Belgische 10-jarige staatsleningen in %



MARCHÉS DES ACTIONS

Après une solide hausse au cours des derniers mois de 2023, les marchés boursiers ont continué à établir une série de records consécutifs. Bien que la participation à la hausse des marchés boursiers ait été plus large tant sur le plan sectoriel que géographique par rapport à l'année dernière, nous avons vu le nombre de leaders se réduire à nouveau vers la fin du semestre. Dans le prolongement de l'année dernière, ce sont principalement quelques géants technologiques qui ont propulsé les principaux indices boursiers à des niveaux jamais atteints auparavant. Le sentiment est resté principalement motivé par les développements et les perspectives concernant l'intelligence artificielle (générative). Le développeur californien de puces IA, NVIDIA, a donné le ton et maintenu un rythme élevé en publiant des résultats trimestriels qui dépassaient systématiquement les attentes déjà élevées. Les succès boursiers concentrés depuis le début de l'essor de l'IA générative se reflètent également dans le fait que les trois plus grandes entreprises cotées en bourse, à savoir Microsoft, Apple et NVIDIA, avec chacune une capitalisation boursière de plus de 3 billions d'euros, représentent désormais ensemble plus de 20% de l'indice américain S&P 500. Les dix plus grandes positions dans ce même indice représentent désormais environ 37% du total, un niveau historiquement élevé. Au cours du premier semestre, le S&P 500 en USD a augmenté de 14,48%, tandis que ce même panier d'actions pondéré de manière égale n'a augmenté que de 4,07%. Le Stoxx 600 européen n'a augmenté que de 6,76%, en partie en raison du poids plus faible des noms technologiques et en partie en raison des incertitudes politiques provoquées par les élections européennes.

2.5 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement

Le Fonds de Pension Hermes Interbourses est un grand portefeuille de titres, contenant des actions et autres valeurs assimilables, des obligations et autres titres de créances, des emprunts hypothécaires, compte à vue et à terme. Le capital du fonds est la copropriété des participants, mais par indivis.

Depuis la Loi du 17 mai 2004 adaptant, en matière d'épargne pension, le Code des impôts sur les revenus 1992, la politique d'investissement de Hermès Fonds de pension doit respecter les règles d'investissement suivantes :

- 20% au plus de l'actif total peut être investi en une monnaie autre que l'euro
- 75% au plus de l'actif total peut être investi en obligations, autres titres de créances, emprunts hypothécaire et dépôts, conformément aux modalités suivantes :
 - dont 100% de cette proportion peut être investi en titres émis ou certifiés par un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE)
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres ayant une échéance de plus d'un an émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou dans des dépôts en Euro ou dans la monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) ayant une échéance de plus d'un an auprès d'une institution de crédit, reconnue et soumise à l'autorité de contrôle de cet Etat membre
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres d'une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE, émis ou certifiés par cet Etat. Ou en un actif ayant une échéance de plus d'un an et émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat non-membre de l'EEE. Ou en des dépôts monétaires avec un échéance de plus d'un an et émis en une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE et émis par des institutions de crédit reconnue et contrôlé par une autorité de contrôle de cet Etat.
- 75% au plus de l'actif total peut être investi en actions et autres valeurs assimilables dont la mesure ou:
 - maximum 70% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de plus de 3.000.000.000 euros.
 - maximum 30% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de moins de 3.000.000.000 euros .
 - maximum 20% peut être investi en titres de sociétés de droit d'un Etat non-membre de l'EEE, qui ne sont pas exprimés en Euro ou autre monnaie d'un Etat du EEE, et qui sont cotés sur un marché réglementé surveillé par les autorités publics d'un Etat membre de l'OCDE.
- maximum 10% de liquidités en Euro ou dans une monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le fonds vise à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour but d'atteindre un objectif environnemental ou social. Le fonds n'a pas désigné d'indice comme index de référence. En conséquence, le fonds est qualifié de produit au sens de l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (« SFDR »).

D'une part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des sociétés qui soit par la nature de leur activité ont une influence limitée sur le climat, soit ont une direction qui fait des efforts suffisants pour atténuer les risques liés au climat auxquels l'entreprise est exposée, comme les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution de l'eau. D'autre part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des entreprises ayant une bonne gestion et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises à haut risque concernant, entre autres, la fraude future, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Cependant, le fonds n'a pas pour but de réaliser un investissement durable qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou à la réalisation d'un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds promeut, et auxquelles doit répondre l'ensemble de la sélection, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du fonds comme suit :

1. **Screening négatif**:. Pour l'application de la politique d'exclusion, il est fait référence à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus
2. **Intégration ESG**:. En plus des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et les parts de marché des sociétés dans lesquelles le fonds investit, le gestionnaire analyse également les paramètres non financiers des investissements potentiels et existants du fonds. Pour cela, le gestionnaire s'appuie sur des données spécialisées provenant du fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG Sustainalytics. La méthodologie sur laquelle la notation ESG est calculée est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus. Sur la base de la notation fournie, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du fonds.

Le principe de "Best in Class/ Worst in Class" est d'application ::

- Les entreprises les plus performantes en termes de notation de risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (à l'exclusion de celles déjà exclues en fonction du secteur ou sur la base de la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien) avec une note de risque ESG de 29,99 ou moins (c'est-à-dire jusqu'à et y compris « risque moyen ») et pour lesquelles il n'y a pas eu d'incidents controversés de niveau 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes en termes de gestion des risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises ayant une cote de risque ESG de 40 ou plus (c'est-à-dire « risque grave ») et/ou où un ou plusieurs incidents controversés de niveau 5 se sont produits
- Les entreprises qui n'appartiennent pas au « Best in Class » ni au « Worst in Class » sont toujours traitées selon une procédure de délibération manuelle. Concrètement, il s'agit d'entreprises dont la note de risque ESG est comprise entre 29,99 et 40 (soit « à haut risque ») et/ou où se sont produits un ou plusieurs incidents controversés de niveau 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont évaluées au cas par cas. Dans un tel cas, le gestionnaire ESG effectue une analyse ESG objective, indépendante de toute caractéristique financière favorable, s'assurant que chaque produit financier à délibérer reçoit un traitement égal (lire : aussi strict) en termes d'ESG.
- Dans le cas plutôt improbable où une notation de risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, une approche mosaïque doit être suivie. Les informations liées à l'ESG sur l'entreprise doivent être collectées auprès d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site Internet de l'entreprise,...) afin d'estimer les risques ESG.

- Les nouveaux investissements sont toujours pré-vérifiés pour la cote de risque ESG et le score de controverse. Les positions existantes sont vérifiées au moins une fois par trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que les positions existantes ne sont plus acceptables sur la base de la notation de risque ESG, elles seront supprimées du fonds. Plus d'informations sur la politique d'intégration sont disponibles sur www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg.

En plus de l'exclusion, le score ESG est intégré intégralement dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes ESG importants se concentrent sur un sujet, ou un ensemble de sujets connexes, qui nécessitent un ensemble commun d'initiatives de gestion ou un type de surveillance similaire. Par exemple, les thèmes du recrutement des collaborateurs, du développement, de la diversité, de l'engagement et des relations de travail relèvent tous de la thématique ESG matérielle du capital humain. L'évaluation des thèmes ESG importants se fait au niveau du sous-secteur et est progressivement mise à jour par Sustainalytics et intégrée dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, les sujets ESG importants peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, il est fait référence au point « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus.
4. La bonne gouvernance est envisagée de deux manières ; grâce à l'analyse de la conformité au Pacte mondial des Nations Unies, les contrevenants flagrants à la bonne gouvernance sont exclus du portefeuille (voir politique d'exclusion). Grâce à l'intégration et à l'engagement, la bonne gouvernance est incluse en tant que paramètre dans le processus d'investissement. Si cela s'avère insuffisant, il peut être décidé de ne pas investir dans un investissement particulier.
5. Le gestionnaire évalue le respect de la méthodologie de sélection dans le cadre du processus d'investissement.

Plus d'informations sur la politique ESG ; les sources des données sur la base desquelles sont prises les décisions d'investissement présentant des caractéristiques environnementales ou sociales ; une explication de ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants prédéfinis pour répondre aux caractéristiques écologiques et sociales et la fréquence de l'évaluation pour savoir si les actifs sélectionnés répondent toujours aux critères contraignants sont disponibles sur www.dierickxleys.be

2.6 Benchmark

Le fonds est géré de manière active

Le fonds n'est pas géré sur base d'un indice de référence

2.7 Politique suivie pendant l'exercice

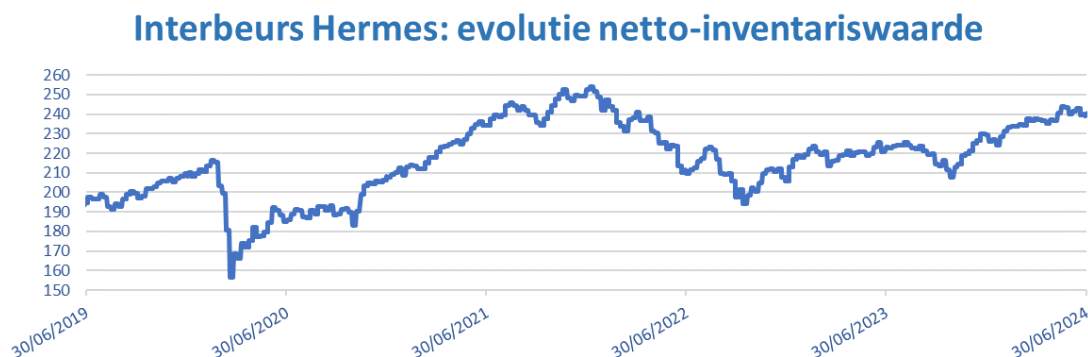
Le portefeuille d'Interbeurs Hermes Pensioenfonds est composé d'actions, d'obligations et d'une quantité aussi limitée que possible de liquidités, destinée en premier lieu à compenser les éventuelles sorties. L'objectif est de trouver un bon équilibre entre risque et rendement via un portefeuille d'actions et d'obligations de qualité supérieure. Le long terme est privilégié à cet égard.

Le portefeuille est investi presque en permanence à raison de 60-75 % en actions. Il comprend également un volet d'au moins 20 % en obligations, respect du cadre légal sur la répartition des actifs obligés.

En voici les grandes lignes.

- Maximum 75 % en obligations.
 - Une fraction de 20 % minimum de cette catégorie doit être investie en titres d'État européens. Pas de limitation sur les titres d'État d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- Maximum 75 % en actions. Pour cette catégorie, les règles suivantes s'appliquent :
 - 70 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 30 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 20 % maximum peuvent être investis en actions d'émetteurs hors de l'EEE
- 10 % maximum peuvent être investis en liquidités dans des devises de pays de l'EEE.
- Au minimum 80 % du portefeuille doivent être investis en euros.

Performance



Interbeurs Hermes Pensioenfond is g r activement, ce qui signifie que les performances ne sont pas compar es   un « benchmark » ou indice de r f rence. Au cours du premier semestre 2024, le fonds a affich  un rendement de 4,16 %.

Apr s une fin d'ann e 2023 optimiste, les actions, en particulier, ont pu se redresser sensiblement au cours du premier semestre. Mais le portefeuille obligataire a  galement contribu  de mani re l g rement positive au r sultat global.

La politique d'investissement est, comme indiqu  ci-dessus, fortement influenc e par le l gislateur. Presque chaque d cision d'investissement a un impact sur la r partition entre les diff rentes cat gories d'investissements.

Apr s une solide hausse au cours des derniers mois de 2023, les march s boursiers ont continu     tablir une s rie de records cons cutifs. Bien que la participation   la hausse des march s boursiers ait  t  plus large tant sur le plan sectoriel que g ographique par rapport   l'ann e derni re, nous avons vu le nombre de leaders se r duire   nouveau vers la fin du semestre. Dans le prolongement de l'ann e derni re, ce sont principalement quelques g ants technologiques qui ont propuls  les principaux indices boursiers   des niveaux jamais atteints auparavant. Le sentiment est rest  principalement motiv  par les d veloppements et les perspectives concernant l'intelligence artificielle (g n rative).

L'environnement macroéconomique était pourtant moins favorable aux actions de croissance. Les membres de la Réserve fédérale (FED) ont tempéré les attentes concernant d'éventuelles baisses de taux imminentes, de sorte que le marché a ajusté ses attentes pour 2024 de six à une ou deux baisses de taux. Selon le président de la FED, Powell, l'économie américaine était suffisamment résiliente tandis que la trajectoire descendante de l'inflation n'était pas encore suffisamment convaincante. Pour la Banque centrale européenne (BCE), la situation était différente, avec une inflation plus favorable d'une part et une activité économique plus affaiblie d'autre part. C'est pourquoi la présidente de la BCE, Lagarde, a annoncé en juin une première baisse du taux directeur. Les deux banques centrales ont néanmoins maintenu une attitude (prudente) dépendante des données. Le taux des obligations d'État à dix ans, tant américaines (4,41%) que allemandes (2,49%), était donc sensiblement plus élevé à la fin du premier semestre qu'au début.

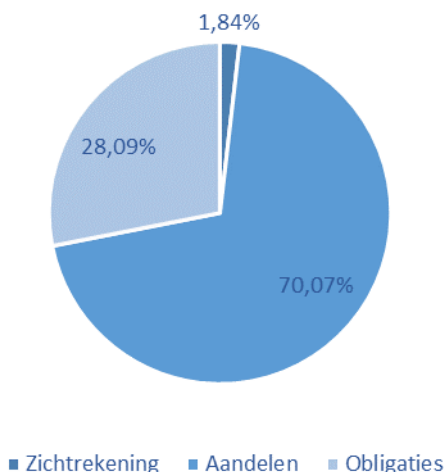
Le portefeuille d'actions a pu réaliser un bon résultat au premier semestre de 2024 malgré les conditions de marché difficiles. Avec des positions dans Alphabet, Microsoft, Amazon et ASML, le portefeuille a de nouveau bien profité de l'élan de l'IA, bien que le portefeuille d'actions soit délibérément un peu moins concentré sur les plus grandes entreprises technologiques, dont certaines sont cotées à des valorisations exceptionnellement élevées et présentent donc un risque plus élevé à long terme. Adobe Systems, qui avait augmenté de 77,3 % en valeur boursière en 2023, a initialement chuté d'environ 15,4 % au premier trimestre après ne pas avoir répondu aux attentes élevées des analystes. Grâce à des résultats meilleurs que prévu et à l'intégration de diverses solutions IA dans son logiciel, l'action a néanmoins enregistré une belle reprise. Les actions bancaires ont vu leurs cours augmenter à nouveau après une année boursière 2023 modérée, en partie grâce à l'augmentation des revenus d'intérêts. Les holdings ont également bien performé. Ainsi, l'action de Berkshire Hathaway a augmenté de 14,1 % au premier semestre, en partie grâce à la hausse de l'action Apple et aux revenus d'intérêts plus élevés sur la gigantesque réserve de liquidités. Exor a également augmenté de 8 %, principalement en raison des participations dans Ferrari et Philips. Les holdings belges Ackermans & Van Haaren et Sofina sont restés un peu en retrait. Parmi les positions dans le segment du luxe, seule Moncler a réussi à se maintenir. LVMH a perdu environ un cinquième de sa valeur boursière depuis le sommet de la mi-mars et a terminé le premier semestre avec une perte boursière modeste. Compte tenu des performances faibles persistantes du conglomérat Gucci, Kering, il a été décidé de réduire complètement la position dans l'action. Le prix de l'or a également atteint de nouveaux sommets, permettant à l'entreprise minière Newmont Corporation de réaliser une certaine reprise boursière. Les positions dans le secteur de la santé ont enregistré des performances moins bonnes.

Le gestionnaire a maintenu la stratégie axée sur les entreprises de qualité avec des avantages concurrentiels. Ce sont des entreprises qui peuvent maintenir leurs bénéfices stables en cas de hausse des taux d'intérêt ou de ralentissement de l'économie. Ce type d'entreprises contrôle son avenir et n'est pas dépendant des caprices de l'économie, de la réglementation ou d'autres facteurs externes.

Le gestionnaire du fonds n'a apporté aucune modification au processus d'investissement des actions et des obligations décrit ci-après.

Répartition des actifs

Interbeurs Hermes: verdeling activa



À la fin du premier semestre de 2024, l'allocation était la suivante :

- 28% en obligations. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 28% en titres d'État européens
 - 37% en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - 35% en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- 70 % en actions. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 63% en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 17% en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 20% en actions d'émetteurs hors de l'EEE
- 2% en liquidités.
- 80% du portefeuille étaient investis en euros.

Préférant ne pas s'aligner sur le sentiment des investisseurs, le gestionnaire conserve un portefeuille investi en permanence à 70 % environ en actions, avec une allocation qui vise la qualité à un prix raisonnable, comme décrit ci-dessous.

Le portefeuille obligataire est resté le même en termes de pourcentage, mais l'accent est mis un peu plus sur les obligations d'État que ces dernières années, car le ratio entre le rendement et le risque des obligations d'État s'est considérablement amélioré.

Portefeuille d'actions

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

De manière générale, les gestionnaires s'inspirent des sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le fonds n'ait lui-même une influence majeure sur l'évolution des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises qui valent plus d'un milliard d'euros en bourse.

Les entreprises de cette sélection restreinte sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

La stratégie ESG (Environnement, Social et Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas à des critères de durabilité prédéfinis. D'autre part, les informations pertinentes sur le plan ESG sont toujours intégrées dans les analyses des entreprises, car elles peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières escomptées.

Les gestionnaires adoptent une politique d'investissement durable au titre de laquelle les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique aux actions, obligations et/ou autres produits financiers.

Vient ensuite l'application d'un certain nombre de paramètres qualitatifs. Les entreprises bénéficieront idéalement d'un avantage concurrentiel, aussi désigné par le terme anglais « moat » (« douve »). Cette métaphore fait référence aux douves profondes qui protégeaient les châteaux médiévaux des assaillants. Grâce à un tel « moat », les entreprises peuvent tenir la concurrence à distance dans certaines circonstances. Dans un contexte normal en effet, toute entreprise dont le service ou le produit connaît le succès sera confrontée après un certain temps à une concurrence qui viendra réduire ses marges initialement élevées. Certaines entreprises parviennent toutefois à maintenir leur avantage concurrentiel. C'est notamment le cas des actifs incorporels tels que les brevets ou les marques. Un brevet protégera de longues années durant une entreprise contre les copies de son invention. Une marque forte est un autre actif incorporel qui incite les consommateurs à payer davantage pour le produit ou service, ce qui gonfle les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base des coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service à prix plus avantageux, ce qui incitera les consommateurs à vous choisir. Un volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui crée un avantage sur la concurrence. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté à changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il aura tendance à rester fidèle à son fournisseur, même si ce dernier augmente ses prix par la suite.

Cependant, même la meilleure entreprise du monde peut être surévaluée. C'est pourquoi les gestionnaires comparent le cours de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils calculent. Seules les actions de bonne qualité et dont le prix est raisonnable sont incluses dans la sélection. Autrement dit, la qualité à un prix raisonnable.

Le portefeuille d'obligations

Le portefeuille d'obligations est composé d'obligations d'entreprises ainsi que d'un certain nombre d'obligations d'État. Le gestionnaire n'est pas tenu à une notation minimale. Il sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts :

- Solvabilité : de préférence au minimum 30 %
- Couverture des charges d'intérêts par les liquidités brutes : de préférence au moins 3
- Dettes nettes par rapport aux liquidités brutes : de préférence maximum 3
- De préférence des entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication des résultats et des nouvelles importantes, le dossier est examiné.

Au besoin, une obligation peut être vendue avant l'échéance. Le gestionnaire limite ainsi à un minimum absolu les pertes de crédit.

La duration du portefeuille obligataire est passée de 2,81 ans fin 2023 à 2,73 ans au 30 juin 2024. La duration donne une indication du rapport risque/potential à escompter lors des importantes fluctuations de taux. Un exemple : si le taux du marché grimpe de 1 % par rapport au niveau actuel pendant une courte période, le portefeuille obligataire perd environ 2,7% de sa valeur à cause de cette évolution du taux. Le rendement courant du portefeuille obligataire est passé de 3,37% à 3,77%. Le rendement courant indique le rendement généré par le portefeuille obligataire. Le résultat final dépend de l'évolution des taux, des devises comme le dollar, ainsi que des changements au niveau de l'aversion pour le risque des investisseurs. Ce dernier facteur est reflété par l'écart de taux entre les obligations de notation BBB et AAA.

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions :

Nouvelles positions dans le portefeuille d'actions :

Newton Mining

Newmont Corporation, fondée en 1916, est une entreprise américaine d'extraction d'or avec des mines aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Argentine, en Australie, au Pérou, au Ghana, au Suriname et en République dominicaine. L'entreprise extrait également du zinc, de l'argent, du cuivre et du plomb en plus de l'or. Newmont est la plus grande entreprise minière d'or au monde et la seule entreprise d'or dans le S&P 500. En 2019, Newmont a acquis la société canadienne Goldcorp pour 10 milliards de dollars. L'entreprise emploie environ 16 600 personnes. En novembre 2023, Newmont a finalisé l'acquisition de l'australienne Newcrest.

UnitedHealth Group

L'assureur maladie américain UnitedHealth (UNH) est l'un des plus rentables de son secteur. UNH utilise de manière ingénieuse la technologie et l'information pour améliorer, simplifier et rendre plus rentable l'ensemble du cycle médical, de la diagnostic au traitement, pour toutes les parties impliquées. La technologie brevetée et la plateforme informatique utilisées ne pourraient pas être facilement reproduites par un concurrent, ce qui confère à UNH un avantage concurrentiel.

UNH tire ses revenus de :

- UnitedHealthcare : assurances maladie pour les employés, les seniors, les militaires, les fonctionnaires, etc.
- Optum : divers services de conseil, administratifs et informatiques pour les hôpitaux, les médecins, les pharmaciens et les entreprises concernant l'administration générale, la gestion des avantages pharmaceutiques (administration des médicaments pour les employeurs), l'analyse de données, le conseil, l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble du processus. Les sous-divisions sont, par ordre d'importance (les deux premières étant de loin les plus importantes) :
- Optum Rx : Tous les services liés aux pharmacies et à la fourniture de médicaments aux patients. Optum ne possède pas de pharmacies, mais gère l'administration des individus, des employeurs et des assureurs maladie. Il négocie les prix avec les pharmacies et détermine quels médicaments doivent être fournis. Optum est également responsable de la gestion administrative complète des réclamations pharmaceutiques et du traitement des ordonnances (y compris la vérification de la couverture d'assurance, le traitement des paiements et la fourniture d'informations aux individus, par exemple sur la récupération de leurs médicaments). Optum propose également des services de pharmacie par correspondance. Toutes les données générées sont analysées pour rendre le système continuellement plus efficace.
- Optum Health : comprend, entre autres, la coordination des soins pour les personnes atteintes de maladies complexes. Optum Health propose également des programmes de soins de santé mentale et de traitement des addictions. Il offre des initiatives de santé et de bien-être pour les employés, la prévention des maladies et la promotion de la santé

sur le lieu de travail. Optum Health propose également des services de conseil aux prestataires de soins de santé et aux organisations de soins de santé.

- Optum Insight : comprend l'analyse de données, le conseil et les solutions technologiques pour les prestataires de soins de santé et les organisations de soins de santé. Il s'agit notamment d'outils informatiques qui améliorent l'efficacité opérationnelle, tels que l'administration des dossiers médicaux électroniques, les systèmes de gestion de cabinet, mais aussi des outils pour les études de marché et la détermination d'une prime appropriée en fonction de l'état de santé de la population desservie par un assureur.

Amazon

Amazon est l'une des plus grandes entreprises de commerce électronique et de cloud computing au monde. A l'origine un vendeur en ligne de livres a progressivement étendu ses activités aux DVD, téléchargements MP3, logiciels, jeux vidéo, appareils électroniques, vêtements, meubles, alimentation, jouets, bijoux, etc. Contrairement à son homologue chinois Alibaba, Amazon possède également des entrepôts et des stocks en plus de ses activités de commerce électronique pur. Amazon Web Services (AWS) est le leader du marché dans l'espace cloud public (stockage de données).

Salesforce

Salesforce.com développe des logiciels axés sur la gestion de la relation client (CRM). Le logiciel comprend des outils intégrés couvrant tout, de la gestion des clients, du service client, du marketing, des ventes, du service, des réseaux sociaux et des outils d'analyse. La plupart des applications sont basées sur le cloud. L'entreprise propose des abonnements et des services de support (94 % des revenus).

Salesforce divise ses revenus en quatre catégories, qui sont à peu près équivalentes en termes de revenus :

- Marketing and Commerce Cloud : pour le marketing personnalisé et la communication avec les (potentiels) clients.
- Sales Cloud : données sur les clients, les prospects, les progrès, le matériel analytique, les contrats et les factures.
- Service Cloud : pour un service client personnalisé et un support, l'établissement de calendriers de maintenance et de suivi, avec ou sans applications de communication intégrées (chat, vidéo en direct, réseaux sociaux, téléphone, SMS, etc.).
- Salesforce Platform and Other (Customer 360 Platform) : "Platform-as-a-service" : partie modulaire où les clients peuvent moduler ou développer leurs propres applications ou où il y a de la place pour des applications supplémentaires (développées par Salesforce ou par des tiers).

L'entreprise adopte une stratégie active de "buy-and-build" : elle effectue régulièrement des acquisitions, qui sont ajoutées et intégrées à l'ensemble pour rendre l'ensemble de plus en plus précieux.

Diverses obligations

- € EQT 6.4.2022-2028 2,375 %
- € France 25.5.2017-2028 0,75 %

Positions abandonnées :

Cisco Systems

Cisco est le leader mondial des réseaux pour Internet et fournit du matériel, des logiciels et des services. Il occupe des positions de leader dans les routeurs et les commutateurs avec des applications dans le stockage de données/centres de données, les téléconférences, la sécurité informatique (firewalls, anti-spam, logiciels anti-ransomware, etc.), la télévision numérique et la téléphonie Internet. Cisco compte environ 80 000 employés répartis dans 165 pays.

Fortinet

Fortinet, fondée en 2000, est un fournisseur américain de services de cybersécurité intégrés pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les institutions gouvernementales. Grâce à ses produits phares FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau telles que des firewalls, anti-spam, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité des e-mails et du cloud, le conseil, la formation et le support technique. L'entreprise détient une part de marché d'environ 11 % et emploie environ 8 200 personnes.

Check Point Software Technologies

Check Point Software Technologies est un fournisseur mondial de services de cybersécurité intégrés pour les entreprises et les institutions gouvernementales. Cela inclut la sécurité réseau, la sécurité des données, la sécurité mobile et les services liés. L'introduction en bourse de l'entreprise sur le marché technologique Nasdaq date de février 1996. L'entreprise a plus de 100.000 clients dans le monde entier.

Les produits et services sont divisés en trois catégories gérées sur une même plateforme appelée Infinity Vision :

- Quantum : sécurité pour les réseaux d'entreprise et les centres de données. Check Point obtient depuis 21 ans le statut de leader dans ce domaine de la part du cabinet de recherche indépendant Gartner.
- Harmony : sécurité pour l'accès des utilisateurs au bureau, en déplacement et à domicile. Cette division est devenue très pertinente suite à la pandémie.
- CloudGuard : sécurité des applications cloud publiques (par exemple, DropBox, Office365, etc.) et des applications cloud privées fonctionnant sur des serveurs publics tels qu'Amazon Web Services, Microsoft Azure ou Google Cloud Platform.

Check Point propose également une solution complète appelée Infinity Total Protection qui regroupe les trois segments ci-dessus en une seule formule d'abonnement.

Kering

- Le groupe Pinault était actif dans le commerce du bois dans les années 60. Au début des années 90, le grand magasin "Au Printemps" a été acquis, après quoi le nom a été changé en Pinault-Printemps-Redoute (PPR). À la fin des années 90, l'accent a été mis sur le secteur du luxe, avec l'achat d'une participation de 42 % dans Gucci en 1999, plus tard étendue à 100 %. Après l'acquisition de plusieurs marques de luxe, le nom a été changé en 2013 pour "Kering". Kering est également propriétaire de la célèbre marque "Yves Saint Laurent".
- Les participations dans le secteur de la vente au détail (grands magasins, chaînes de magasins) ont été progressivement vendues (de 2004 à 2013).
- La participation dans la marque de sport Puma, achetée en 2007, a été en grande partie distribuée aux actionnaires.
- Aujourd'hui, Kering est donc presque exclusivement actif dans le secteur du luxe.
- La famille Pinault contrôle Kering via la holding Artémis, qui détient environ 41 % des actions (et 57 % des droits de vote).

- Répartition géographique des revenus de Kering :
 - Asie : 35 %
 - Europe de l'Ouest : 28 %
 - Amérique du Nord : 23 %
 - Reste : 14 %

Diverses obligations :

- € Barry Callebaut 24.5.2016-2024 2,375 % : remboursée à l'échéance
- € Belgique 22.6.2014-2024 2,6 % : remboursée à l'échéance

2.8 Politique future

Actions

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille restera à environ 70 % du total investi selon les critères de sélection énumérés dans la politique.

Obligations

Le gestionnaire privilégie une combinaison saine d'obligations d'État et d'obligations d'entreprises de bonne qualité, afin que le portefeuille obligataire constitue un tampon pour le portefeuille d'actions. Les monnaies et débiteurs faibles seront évités pour minimiser les risques.

Liquidités

La position en liquidités restera maintenue à un niveau minimum ; elle sert à compenser les sorties.

2.9 Classe de risque

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Un indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du fonds, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du fonds. L'indicateur est basé sur la volatilité du fonds et se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Le chiffre le plus récent est repris dans l'informations clés pour l'investisseur dans le paragraphe « Profil de risque et de rendement ».

Interbourse Hermes Fonds de Pension se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

2.10 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque compartiment de la société, un tableau récapitulant les différents risques. L'évaluation du profil de risque de chaque compartiment se base sur la recommandation de l'association belge des Asset Managers, qu'il est possible de consulter sur son site Internet www.beama.be :

	INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION
Risque de marché	ELEVE
Risque de crédit	MOYEN
Risque de dénouement	FAIBLE
Risque de liquidité	FAIBLE
Risque de change	FAIBLE
Risque de conservation	NEANT
Risque de rendement	ELEVE
Risque de concentration	FAIBLE
Risque sur le capital	NEANT
Risque de flexibilité	NEANT
Risque d' inflation	MOYEN
Facteurs externes	FAIBLE
Risque de durabilité	FAIBLE

Conformément à l'article 3:6 du code des sociétés, il y a lieu de communiquer également ce qui suit:

- Le bilan et le compte de résultat présentent une image fidèle du développement et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et sources d'incertitude auxquels est confronté l'organisme de placement collectif.
- Pour une analyse des circonstances susceptibles d'influencer sensiblement l'évolution de l'organisme de placement collectif, le lecteur est renvoyé au paragraphe « Politique future » dans le rapport de gestion décrit ci-dessous, par compartiment.
- L'organisme de placement collectif n'effectue aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne dispose pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles de valorisation, on part toujours de l'hypothèse de la continuité de l'activité de l'organisme de placement collectif, même si le bilan affiche une perte reportée ou si le compte de résultat affiche une perte pendant deux exercices comptables consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif mentionné dans le prospectus donne un aperçu de la maîtrise des risques.
- Les éventuels conflits d'intérêt ou événements spéciaux sont décrits ci-dessous dans le rapport, dans le paragraphe « Notes » de chaque compartiment.

3 Bilan (chiffres semi-annuel)

		30/06/24 en EUR	30/06/23 en EUR
Section 1re. - Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET			
I	Actifs immobilisés	37.538.905,08	36.771.735,18
	A. Frais d'établissement et d'organisation	0,00	0,00
	B. Immobilisations incorporelles		
	C. Immobilisations corporelles		
II	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	37.014.064,93	36.311.458,59
	A. Obligations et autres titres de créance	9.203.784,70	9.311.815,30
	a. Obligations		
	b. Autres titres de créance		
	B. Instruments du marché monétaire	1.369.354,00	1.257.570,30
	C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	26.440.926,23	24.893.976,19
	a. Actions		848.096,80
	b. OPC à nombre fixe de parts		
	c. Autres valeurs assimilables à des actions		
	D. Autres valeurs mobilières		
	E. OPC à nombre variable de parts		
	F. Instruments financiers dérivés		
III	Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
	A. Créances		
	B. Dettes		
IV	Créances et dettes à un an au plus	-13.185,47	92.212,26
	A. Créances	20.242,28	92.212,26
	a. Montants à recevoir		
	b. Avoirs fiscaux		
	c. Collatéral		
	d. Autres		
	B. Dettes	-33.427,75	
	a. Montants à payer (-)		
	b. Dettes fiscales (-)		
	c. Emprunts (-)		
	d. Collatéral (-)		
	e. Autres (-)		
V	Dépôts et liquidités	692.783,93	474.902,17
	A. Avoirs bancaires à vue	692.783,93	474.902,17
	B. Avoirs bancaires à terme		
	C. Autres		
VI	Comptes de régularisation	-154.758,31	-106.837,84
	A. Charges à reporter	48.391,06	56.005,86
	B. Produits acquis	-203.149,37	-162.843,70
	C. Charges à imputer (-)		
	D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES			
	A. Capital	36.038.869,40	33.905.985,86
	B. Participations au résultat	-32.726,45	-67.951,55
	C. Résultat reporté	0,00	0,00
	D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.532.762,13	2.933.700,87

Section 2. - Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
	A. Collatéral (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultats (chiffres semi-annuel)

	30/06/24 en EUR	30/06/23 en EUR
Section 3. - Schéma du compte de résultats		
I Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.305.599,69	2.656.157,15
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	40.480,56	136.460,18
b. Autres titres de créance		
B. Instruments du marché monétaire	16.775,70	-5.246,40
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.092.490,17	2.777.359,95
b. OPC à nombre fixe de parts		-175.904,00
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
b. Autres positions et opérations de change	155.853,26	-76.512,58
II Produits et charges des placements	590.974,09	598.241,27
A. Dividendes	500.306,26	505.378,40
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	101.022,88	111.399,38
b. Dépôts et liquidités	4.051,03	2.726,35
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-14.406,08	-21.262,86
F. Autres produits provenant de placements		
III Autres produits	0,00	0,00
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres		
IV Coûts d'exploitation	-363.811,65	-320.697,55
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.289,75	-9.138,54
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-10.126,36	-6.588,17
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-145.593,11	-140.076,33
b. Gestion administrative et comptable	-37.816,39	-36.383,46
c. Rémunération commerciale	-107.776,72	-103.692,86
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H. Services et biens divers (-)	-7.147,07	-7.435,50
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-51.305,86	-16.686,08
K. Autres charges (-)	-756,39	-696,61
Produits et charges de l'exercice	227.162,44	277.543,72
SOUS-TOTAL II + III + IV	227.162,44	277.543,72

V	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.532.762,13	2.933.700,87
VI	Impôts sur le résultat	0,00	0,00
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	1.532.762,13	2.933.700,87

5 Résumé des règles d'évaluation

5.1 Résumé des règles

La détermination de la valeur de l'actif, du passif et du compte de résultat se fait selon les dispositions régies dans l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts à la façon suivante :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, ce sont les cours acheteurs actuels formés sur ce marché qui sont retenus pour procéder à l'évaluation ; s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel ou le cours vendeur actuel ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y font ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaire ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient également de tenir compte, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus:
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte courant envers de établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par de valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociable, sont évaluées à leur juste valeur sur base du cours de clôture;

- g) Les contrats d'option sur actions ou indice d'action sont évalués sur base de la juste valeur de leur prime. Les différences résultant des variations de valeur des primes des contrats d'option sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. En cas de clôture du contrat sans exécution, la prime originale payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur réalisée ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements sont traités comme suite ;
 Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et d'autre part, le nombre de contrat achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.
 Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.
 Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisé et évalués ainsi.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

5.2 Taux de change

	30/06/2024	30/06/2023
1 EUR	1,0713 USD	1,0909 USD
	11,3547 SEK	11,7709 SEK
	7,4579 DKK	7,4444 DKK
	4,3122 PLN	4,4326 PLN

6 Composition des avoirs et chiffres-clés

6.1 Composition des avoirs au 30/06/2024

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% en possession fonds	% Portefeuille	% Actif Net
I. valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Belgique							
ACKERMANS & VAN HAAREN	7.325	EUR	161,50	1.182.987,50		3,20%	3,15%
AGEAS	13.775	EUR	42,68	587.917,00		1,59%	1,57%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	10.000	EUR	54,12	541.200,00		1,46%	1,44%
CARE PROPERTY INVEST	46.300	EUR	13,20	611.160,00		1,65%	1,63%
COFINIMMO	7.391	EUR	56,35	416.482,85		1,13%	1,11%
GIMV NV	17.000	EUR	44,05	748.850,00		2,02%	1,99%
KBAC ANCORA	24.574	EUR	43,50	1.068.969,00		2,89%	2,85%
MELEXIS	6.292	EUR	80,40	505.876,80		1,37%	1,35%
SOFINA	3.800	EUR	213,20	810.160,00		2,19%	2,16%
SOLVAY SA	10.000	EUR	32,87	328.700,00		0,89%	0,88%
SYENSQO SA/NV	2.000	EUR	83,57	167.140,00		0,45%	0,45%
TINC COMM VA	49.767	EUR	11,38	566.348,46		1,53%	1,51%
VGP	5.750	EUR	104,00	598.000,00		1,62%	1,59%
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	120.000	EUR	5,98	717.600,00		1,94%	1,91%
			Total	8.851.391,61		23,91%	23,58%
Danemark							
NOVO NORDISK A/S-B	6.000	DKK	1.005,60	809.021,31		2,19%	2,16%
			Total	809.021,31		2,19%	2,16%
Etats-Unis							
ACCENTURE PLC-CL A	975	USD	303,41	276.136,24		0,75%	0,74%
ADOBE INC	746	USD	555,54	386.850,41		1,05%	1,03%
ALPHABET INC-CL C	7.125	USD	183,42	1.219.889,39		3,30%	3,25%
AMAZON.COM INC	1.900	USD	193,25	342.737,80		0,93%	0,91%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	1.400	USD	406,80	531.615,79		1,44%	1,42%
BOOKING HOLDINGS INC	100	USD	3.961,50	369.784,37		1,00%	0,99%
MICROSOFT CORP	2.412	USD	446,95	1.006.294,60		2,72%	2,68%
NEWMONT CORP	9.000	USD	41,87	351.750,21		0,95%	0,94%
SALESFORCE INC	1.125	USD	257,10	269.987,40		0,73%	0,72%
UNITEDHEALTH GROUP INC	615	USD	509,26	292.350,32		0,79%	0,78%
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	1.521	USD	183,01	259.832,18		0,70%	0,69%
VISA INC-CLASS A SHARES	1.000	USD	262,47	245.001,40		0,66%	0,65%
			Total	5.552.230,11		15,00%	14,79%
France							
HERMES INTERNATIONAL	150	EUR	2.140,00	321.000,00		0,87%	0,86%
L'OREAL	1.560	EUR	410,05	639.678,00		1,73%	1,70%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.575	EUR	713,60	1.123.920,00		3,04%	2,99%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6.700	EUR	224,30	1.502.810,00		4,06%	4,00%
			Total	3.587.408,00		9,69%	9,56%
Italie							
MONCLER SPA	16.000	EUR	57,06	912.960,00		2,47%	2,43%
			Total	912.960,00		2,47%	2,43%
Luxembourg							
BREDERODE	10.000	EUR	111,40	1.114.000,00		3,01%	2,97%
EUROFINS SCIENTIFIC	9.900	EUR	46,55	460.845,00		1,25%	1,23%
			Total	1.574.845,00		4,25%	4,20%
Pays-bas							
AALBERTS NV	8.000	EUR	37,92	303.360,00		0,82%	0,81%
ASML HOLDING NV	1.300	EUR	964,20	1.253.460,00		3,39%	3,34%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	17.113	EUR	22,50	385.042,50		1,04%	1,03%
EXOR NV	14.000	EUR	97,70	1.367.800,00		3,70%	3,64%
FERRARI NV	2.405	EUR	380,70	915.583,50		2,47%	2,44%
			Total	4.225.246,00		11,42%	11,26%
Pologne							
WARSAW STOCK EXCHANGE	45.000	PLN	48,50	506.122,17		1,37%	1,35%

			Total	506.122,17		1,37%	1,35%
Suède							
INVESTOR AB-B SHS	16.500	SEK	290,20	421.702,03		1,14%	1,12%
			Total	421.702,03		1,14%	1,12%
Total actions et autres valeurs assimilables à des actions				26.440.926,23		71,43%	70,44%
<u>Obligations et autres titres de créance</u>							
Obligations							
Obligations d'état et obligations garanties d'état							
Belgique							
BELGIUM (EUR) 0% 20-27 22.10	900.000	EUR	91,1190%	820.071,00		2,22%	2,18%
OLO 77 (EUR) 1% 16-26 22.06	900.000	EUR	96,1930%	865.737,00		2,34%	2,31%
			Total	1.685.808,00		4,55%	4,49%
France							
FRANCE O.A.T. (EUR) 0,75% 17-28 25.05	300.000	EUR	91,7920%	275.376,00		0,74%	0,73%
			Total	275.376,00		0,74%	0,73%
Obligations privés							
Belgique							
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	400.000	EUR	91,8750%	367.500,00		0,99%	0,98%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	200.000	EUR	96,7990%	193.598,00		0,52%	0,52%
FRANZ COLRUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02	360.000	EUR	101,6980%	366.112,80		0,99%	0,98%
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	375.000	EUR	94,6410%	354.903,75		0,96%	0,95%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,9% 17-27 15.12	500.000	EUR	81,7820%	408.910,00		1,10%	1,09%
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	400.000	EUR	87,5700%	350.280,00		0,95%	0,93%
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	400.000	EUR	89,7580%	359.032,00		0,97%	0,96%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	500.000	EUR	85,7060%	428.530,00		1,16%	1,14%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	130.000	EUR	98,4210%	127.947,30		0,35%	0,34%
			Total	2.956.813,85		7,99%	7,88%
Canada							
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	500.000	EUR	96,7260%	483.630,00		1,31%	1,29%
			Total	483.630,00		1,31%	1,29%
Emirates Arabes							
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	500.000	EUR	97,9190%	489.595,00		1,32%	1,30%
			Total	489.595,00		1,32%	1,30%
Etats-Unis							
ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	450.000	USD	81,4290%	342.042,85		0,92%	0,91%
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	300.000	EUR	95,0230%	285.069,00		0,77%	0,76%
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	500.000	EUR	91,2500%	456.250,00		1,23%	1,22%
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	100.000	EUR	96,6710%	96.671,00		0,26%	0,26%
PVH CORP (EUR) 3,125% 17-27 15.12	300.000	EUR	97,7220%	293.166,00		0,79%	0,78%
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	500.000	EUR	94,9720%	474.860,00		1,28%	1,26%
			Total	1.948.058,85		5,26%	5,19%
Irlande							
SMURFIT KAPPA (EUR) 1,5% 19-27 15.09	350.000	EUR	93,6400%	327.740,00		0,89%	0,87%
			Total	327.740,00		0,89%	0,87%
Luxembourg							
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	400.000	EUR	94,1700%	376.680,00		1,02%	1,00%
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	300.000	EUR	94,5930%	283.779,00		0,77%	0,76%
			Total	660.459,00		1,78%	1,76%
Suède							
EQT (EUR) 2,375% 22-28 06.04	400.000	EUR	94,0760%	376.304,00		1,02%	1,00%
			Total	376.304,00		1,02%	1,00%
Total obligations et autres titres de créance				9.203.784,70		24,87%	24,52%
<u>Instruments du marché monétaire</u>							
Instruments du marché monétaire d'état et garanties d'état							
Belgique							
OLO 74 0,8% 15-25 22.06	1.000.000	EUR	97,5510%	975.510,00		2,64%	2,60%
			Total	975.510,00		2,64%	2,60%
Instruments du marché monétaire privés							

Etats-Unis							
STRYKER CORP (EUR) 0,25% 19-24 03.12	400.000	EUR	98,4610%	393.844,00		1,06%	1,05%
			Total	393.844,00		1,06%	1,05%
			Total instruments du marché monétaire	1.369.354,00		3,70%	3,65%
			Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	37.014.064,93		100,00%	98,60%
II. Dépôts et liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Delen Private Bank		EUR		685.642,61		1,83%	
Delen Private Bank		USD		7.141,32		0,02%	
			Total dépôts et liquidités	692.783,93		1,85%	
III. Débiteurs et créditeurs divers							
				-13.185,47			-0,04%
IV. Autres							
				-154.758,31			-0,41%
V. Total de l'actif net							
				37.538.905,08			100,00%

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille)

Belgique	39,08%
Canada	1,31%
Danemark	2,19%
Émirates arabes	1,32%
États-Unis	21,31%
France	10,44%
Irlande	0,89%
Italie	2,47%
Luxembourg	6,04%
Pays-Bas	11,42%
Pologne	1,37%
Suède	2,16%
	100,00%

Répartition des devises

(en pourcentage du portefeuille)

DKK	2,19%
EUR	79,38%
PLN	1,37%
SEK	1,14%
USD	15,92%
	100,00%

Répartition sectorielle: voir aussi 2.7 ci-dessus graphique 'sectorverdeling aandelenportefeuille'.

6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension

Taux de rotation	
	Semestre 1
Achats	3.175.381,36
Ventes	2.767.240,11
Total 1	5.942.621,47
Souscriptions	559.865,60
Remboursements	1.604.226,56
Total 2	2.164.092,16
Moyenne de référence de l'actif net total	37.708.609,25
Rotation	10,02%

Taux de rotation corrigé	
	Semestre 1
Achats	3.175.381,36

Ventes	2.767.240,11
Total 1	5.942.621,47
Souscriptions	559.865,60
Remboursements	1.604.226,56
Total 2	2.164.092,16
Moyenne de référence de l'actif net total	37.708.609,25
Proportion entre les actifs autres que des dépôts et liquidités et l'actif net total	98,60%
Rotation corrigée	9,96%

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période, l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Dierickx, Leys & Cie Private Bank SA. ayant son siège à 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44-46, qui assure le service financier.

6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	Fin de période Cap.
2022	5.069,904	10.719,581	169.176,784
2023	4.740,472	12.565,968	161.351,288
janv. 24 - juin 24	2.399,390	6.804,888	156.945,790

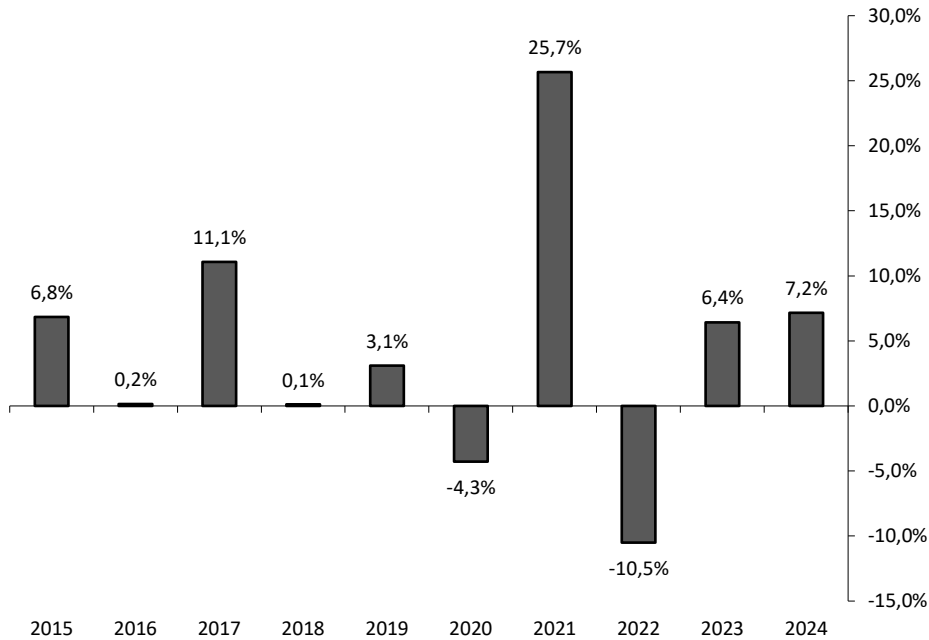
Période	Montants payés et reçus par le fonds en EUR	
	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.
2022	1.122.340,06	2.426.928,15
2023	1.048.810,07	2.774.549,11
janv. 24 - juin 24	559.865,60	1.604.226,56

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période en EUR	
	du fonds	d'une action Dis
2022	34.815.467,36	205,79
2023	37.050.503,91	229,63
30 juin 2024	37.538.905,08	239,18

6.4 Return

Rendement actuariel	1 an 30/06/23- 30/06/24	3 ans 30/06/21- 30/06/24	5 ans 30/06/19- 30/06/24	10 ans 30/06/14- 30/06/24
Fonds	7,16%	0,69%	4,19%	4,18%

diagramme en bâton des rendements annuels



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année mentionnée.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur base annuelle et sans frais (d'inscription et de remboursement). Les rendements du passé n'offrent aucune garantie pour le futur, et ne tiennent pas comptes de fusions éventuelles.

6.5 Frais

Frais courants: 1,72% relatif à l'exercice 2023.

Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant l'exercice.

Les frais suivants ne sont pas repris dans les frais courants (Conformément à l'Annexe C, Section III de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics):

- l'intérêt sur les emprunts ;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés ; La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur ;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Fee-sharing :

La rémunération de la commercialisation (gestion commerciale) de 0,57% sera redistribuée partiellement (55/57) aux distributeurs à ratio de la solde exigible de la nombre des parts de leurs clients au fonds par rapport au total du nombre des parts du fonds.

6.6 Notes aux états financiers

Aucune.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

Dénomination du produit:
INTERBEURS HERMES
PENSIOENFOND

Identifiant d'entité juridique:
549300382XXTVMRE8E53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du Compartiment n'est pas d'atteindre des résultats environnementaux ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables où les risques liés à la durabilité sont pris en compte dans le processus d'investissement et où une participation active est attendue. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En fixant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à un changement environnemental et social positif. Cependant, il n'est actuellement pas possible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères pour provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face à l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques de sélection, d'exclusion et d'engagement judicieuses fera nécessairement partie du processus d'investissement du Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment au titre du Règlement SFDR ne contiennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par ce rapport. Toutefois, le

gestionnaire considère les informations suivantes comme importantes pour l'évaluation de la performance environnementale et sociale générale du Compartiment. Le score de risque ESG, mesuré par Sustainalytics, se situe entre la classification faible et moyenne. L'objectif du Compartiment est de limiter autant que possible les risques ESG. Pourcentage d'entreprises impliquées : 100% à l'exception des liquidités. Ce pourcentage de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la police.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Les indicateurs de durabilité sont raisonnablement stables, le risque est toujours moyen (plutôt du côté bas de la fourchette). Les gestionnaires de fonds surveillent cela quotidiennement pour minimiser autant que possible les risques ESG.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthode ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et évaluer les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. Sustainalytics ESG Risk Rating utilise plus de 3 200 points de données de développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les principaux impacts négatifs (« PAI »). Le gestionnaire considère également le PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans toute l'Union européenne. Outre la notation de risque ESG de Sustainalytics, le PAI est principalement pris en compte pour obtenir un aperçu de la dynamique plus large de durabilité du Compartiment grâce à des observations ex post. La prise en compte du PAI le plus pertinent peut également servir de

base aux décisions d'investissement (surtout si le PAI montre qu'un investissement pourrait causer des dommages importants). Nous tenons à souligner que tous les PAI ne sont pas nécessairement pertinents ou également pertinents pour tous les investissements et que la prise en compte du PAI ne constitue qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **1/1/2023 – 31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESS	Consommation	3,84 %	France
EXOR NV	Financier	3,40 %	Pays-Bas
ACKERMANS & VAN H	Financier	3,09 %	Belgique
MONCLER SPA	Consommation	2,94 %	Italie
SCHNEIDER ELECTRI	Industrie	2,92 %	France
KBC ANCORA	Banques	2,82 %	Belgique
BREDERODE	Financier	2,73 %	Luxembourg
ALPHABET INC-CL C	Technologie	2,57 %	États-Unis
X-FAB SILICON FOU	Technologie	2,52 %	Belgique
ASML HOLDING NV	Technologie	2,20 %	Pays-Bas
SOFINA	Financier	2,13 %	Belgique
KERING	Consommation	2,09 %	France
AALBERTS NV	Industrie	2,08 %	Pays-Bas
GIMV NV	Financier	1,97 %	Belgique
MICROSOFT CORP	Technologie	1,95 %	États-Unis

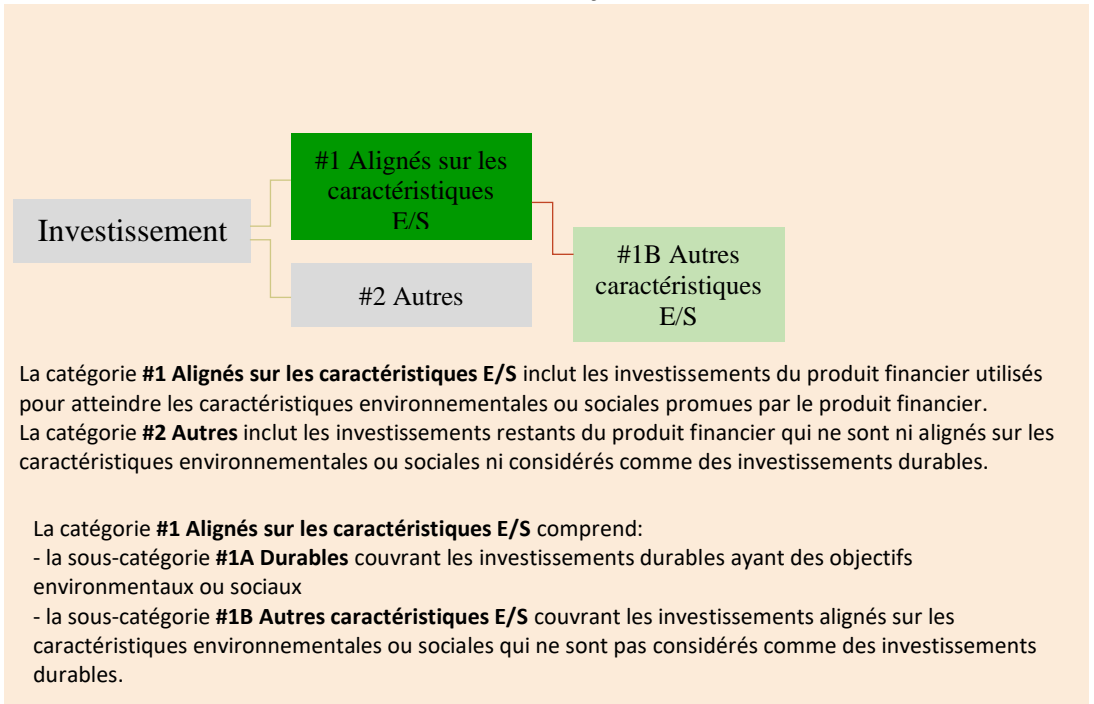


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Tous les actifs, à l'exception des liquidités, du Compartiment ont été investis dans la catégorie "#1 alignée sur les caractéristiques ESG". Les liquidités du Compartiment sont considérées comme "#2 Autres".

● Quelle était l'allocation des actifs?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En moyenne, au cours de l'année 2023, le Compartiment investira dans les secteurs économiques suivants.

Secteurs	%
Obligation d'État	27,53 %
Technologie	18,53 %
Financier	16,74 %
Consommation	12,88 %
Industrie	9,90 %
Immobilier	5,63 %
Banques	2,82 %
Assurance	1,79 %
Pharma	1,38 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**
 - Oui:
 - Dans la gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
 - Non

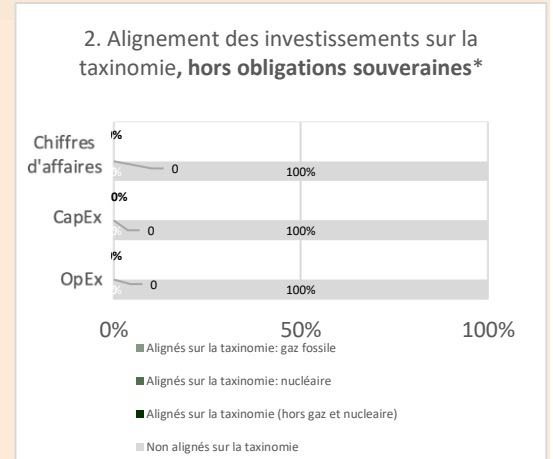
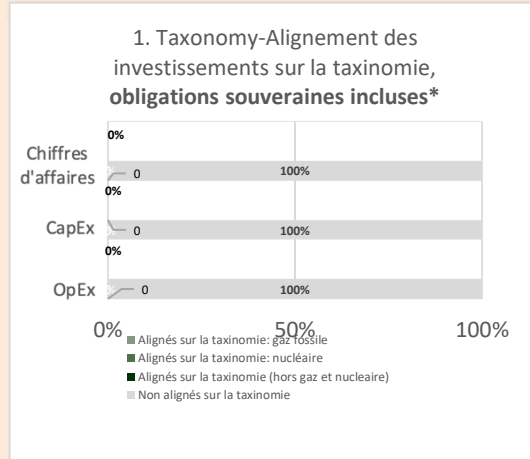
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables aux gaz fossiles comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des sociétés non couvertes par les évaluations des risques de Sustainalytics, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire vise à investir uniquement dans des sociétés qui soit ont une influence limitée sur le climat en raison de la nature de leur activité, soit dont la direction fait des efforts suffisants pour atténuer les risques liés au climat auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions des gaz à effet de serre, biodiversité et pollution de l'eau.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que promeut le compartiment, et que doit respecter l'ensemble de la sélection, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif : Pour l'application de la politique d'exclusion, il est fait référence au point « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus.

2. Intégration ESG : Outre les paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et la part de marché des sociétés dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse également les paramètres non financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. À cette fin, le gestionnaire s'appuie sur des données spécialisées du fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG Sustainalytics. La méthodologie de calcul de la notation ESG est détaillée sous la rubrique « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus. Sur la base de la notation délivrée, les risques extra-financiers liés à l'ESG sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe « Best in Class / Worst in Class » est appliqué :

- Les entreprises les plus performantes en termes de notation de risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (à l'exclusion de celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur ou sur la base de la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien) avec une note de risque ESG de 29,99 ou moins (c'est-à-dire jusqu'à et y compris « risque moyen. ») et où aucun incident controversé de niveau 4 ou supérieur n'a eu lieu.
- Les entreprises les moins performantes en termes de gestion des risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises présentant une note de risque ESG de 40 ou plus (soit « risque grave ») et/ou dans lesquelles un ou plusieurs incidents controversés de niveau 5 se sont produits.
- Les entreprises qui n'appartiennent ni aux « Best in Class » ni aux « Worst in Class » sont toujours traitées dans le cadre d'une procédure de délibération manuelle. Concrètement, il s'agit des entreprises présentant une note de risque ESG comprise entre 29,99 et 40 (soit « risque élevé ») et/ou pour lesquelles un ou plusieurs incidents controversés de niveau 4 se sont produits. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont évaluées au cas par cas. .cas analysé. Dans un tel cas, le gestionnaire ESG réalise une analyse ESG objective, indépendante de toute caractéristique financière favorable, en s'assurant que chaque produit financier à délibérer reçoit un traitement égal (lire : tout aussi strict) en matière ESG.
- Dans le cas plutôt improbable où aucune notation de risque ESG n'est disponible pour un nouvel investissement potentiel, une approche mosaïque doit être suivie. Les informations ESG concernant l'entreprise doivent être collectées auprès d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site Internet de l'entreprise, etc.) afin d'évaluer les risques ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours vérifiés à l'avance pour leur niveau de risque ESG et leur score de controverse. Les positions existantes sont vérifiées au moins une fois par trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations montrant que les positions existantes ne sont plus acceptables au regard de la notation de risque

ESG, elles sont supprimées du compartiment. De plus amples informations sur la politique d'intégration sont disponibles sur www.dierickxleys.be/nl/esg-duurzaamsbeleid.

Outre l'exclusion, le score ESG est pleinement intégré dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thématiques et risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits humains, la bonne gouvernance, la protection des données ainsi que la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les sujets ESG importants se concentrent sur un sujet, ou un ensemble de sujets connexes, qui nécessitent un ensemble commun d'initiatives de gestion ou un type de surveillance similaire. Par exemple, les thèmes du recrutement des employés, du développement, de la diversité, de l'engagement et des relations de travail relèvent tous du thème ESG matériel du capital humain. L'évaluation des thèmes ESG importants est effectuée au niveau sous-sectoriel et est continuellement mise à jour et intégrée dans le score ESG par Sustainalytics. Au niveau de l'entreprise, les sujets ESG importants peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. Engagement : Pour l'application de la politique d'engagement, il est fait référence au point « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus.

4. La bonne gouvernance est envisagée de deux manières : En utilisant l'analyse de la conformité au Pacte mondial des Nations Unies, les contrevenants flagrants à la bonne gouvernance sont exclus du portefeuille (voir politique d'exclusion). Grâce à l'intégration et à l'engagement, la bonne gouvernance est incluse comme paramètre dans le processus d'investissement. Si cela s'avère insuffisant, une décision peut être prise de ne pas investir dans un investissement particulier.

Plus d'informations sur la politique ESG ; les sources de données sur la base desquelles sont prises les décisions d'investissement présentant des caractéristiques écologiques ou sociales ; Une explication de ce qui arrive aux actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants prédéterminés pour répondre aux caractéristiques écologiques et sociales et la fréquence de l'évaluation pour savoir si les actifs sélectionnés répondent toujours aux critères contraignants sont disponibles sur www.dierickxleys.be.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne s'applique pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne s'applique pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne s'applique pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne s'applique pas dans ce cas.